

O. C. M.
C. D. S.

~~Numero matricule :~~
~~Stamboeknummer :~~

832514

PIECES D'IMMATRICULATION
INBOEKINGSSTUKKEN

DU NOMME — VAN DE GENAAMDE

NOM HEUCHE NNE
NAAM

PRENOMS Emile
VOORNAMEN

...UME - S. R. A. **TERMINÉ**

Nom : **HEUCHENNE** 822.514

Prénoms : *Emile Paul Louis*

Né à *Liège*, le *6-5-1920*

Grade : *Adj^t A.R.A.*

Position : _____

Matricule : _____

Régiment : _____

TERMINÉ
CONFIDENTIEL

P.P. / T Pook

DISTINCTIONS BELGES DONT IL EST TITULAIRE	DATES DES O. J. A. OU DE L'A. R.	DISTINCTIONS ÉTRANGÈRES DONT IL EST TITULAIRE	DATES DES O. J. A. OU DE L'A. R.
<i>Charles de la Couronne Léopold II palme à titre posthume.</i>		<i>Bijou expédié le</i>	
<i>Article n° 5599 du</i>	<i>7-12-48</i>	<i>BREVET EXPÉDIÉ LE</i>	
<i>COMM. 40 48 POSTH. <i>à éclairc entrevue</i></i>	<i>7-12-48</i>	<i>BREVET EXPÉDIÉ LE</i>	<i>29-7-1948 SGARRA</i>
<i>MAD de la Résistance P. L. H.</i>		<i>BREVET EXPÉDIÉ LE</i>	
<i>Article n° 5599 du</i>	<i>7-12-48</i>		
<i>pour: "le concours sans retard au sein"</i>			
<i>général à Regensburg le 16 juin 1945.</i>			

posth S.R.H. terminée

EXÉCUTOIRE, LE 29-11-1949

66

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION

Commission d'agrément
pour Prisonniers Politiques et
Ayants-Droit.

T PML

Chambre 2ème
Siégeant à LIEGE
Le 26 septembre 1949.

Décision signifiée le 30-9-49

DECISION.

Dossier n° 41.106/540/515.

En cause de:

1. Monsieur HEUCHENNE Louis, Jean, Paul, Hadelin.
né le 3 octobre 1.893 à Liège.
Profession: Machiniste.

2. et son épouse Madame THONON Isabelle, Henriette.
née le 16 novembre 1.896 à Liège.
Profession: Ménagère.

domiciliés conjointement à BRESSOUX. 10.rue Libon.

Agissant en qualité de père et mère

AYANTS-DROIT DE:

Monsieur HEUCHENNE Emile, Paul, Louis.

né à Liège le 6 mai 1.920

décédé à REGENSBURG (RATISBONNE) le 16 avril 1.945, suivant acte de

décès.

ayant été domicilié à BRESSOUX 10.rue Libon.

leur fils.

- Vu les lois des 26.2.47 et 31.3.49 et les Arrêtés du Régent des
27.3.48 et 22.6.49 sur la matière;

- Vu la demande régulièrement introduite le 11 mai 1.947 par laquelle
les requérants postulent:

1°/ le titre d'ayant-droit de Prisonnier Politique;

2°/ le titre d'ayant-droit de Bénéficiaire du Statut;

3°/ les avantages pécuniaires prévus en leur faveur;

- Vu les pièces justificatives versées au dossier;

- Vu l'avis conforme de la Commission consultative locale de BRESSOUX;

- Qui Monsieur le Commissaire de l'Etat A.MELAERTS en ses rapports et
conclusions conformes.

- Statuant sur pièces.

Par les motifs exprimés d'autre part:

MOTIFS.

- Vu les articles 19 à 24 de la loi du 26-2-47;

- Des éléments et témoignages produits à la cause, il résulte que:

.../....

..../....

En cause: Dossier n° 41.106/540/515.

A. En ce qui concerne la qualité des ayants-droit :

- 1°/ Les requérants ont contracté mariage le 7 février 1.920.
- ils n'étaient pas divorcés, ou séparés de corps ou séparés de fait;
 - Attendu que ces conditions sont toutes réunies au jour de la demande;
 - Ils ne tombent pas sous les causes d'exclusion prévues par l'art. 23.
- 2°/ Il n'existe pas d'ayant-droit d'un rang prioritaire;

B. En ce qui concerne la qualité du Défunt.

- Il était de nationalité belge.
- Il était domicilié et résidait au moment de son arrestation à BRESSOUX 10.rue Libon.
- Il fut arrêté à BRESSOUX le 9 mai 1.942 et interné ou incarcéré depuis cette date jusqu'au 16 avril 1.945.
- Il est décédé le 16 avril 1.945 à REGENSBURG(RATISBONNE) suivant acte de décès.
- Il a été arrêté pour les motifs suivants:Activité patriotique désintéressée.
- Ses revenus personnels nets ont été inférieurs: à 150.000 Frs. pendant l'année 1.945.
- Ne tombe pas sous l'une des causes d'exclusion prévues aux art. 5 et 6 de la loi du 26.2.47.

LA COMMISSION DECIDE.

- la demande est recevable et fondée.

A.En ce qui concerne le Défunt.

- il a été détenu du 9 mai 1.942 au 16 avril 1.945
- il est décédé le 16 avril 1.945 à REGENSBURG(RATISBONNE) suivant acte de décès.
- il a droit à titre posthume au titre de Prisonnier Politique, ce qui ouvre le droit au bénéfice des art. 14,15,20 et 24 de la loi du 26.2.47. selon les modalités qui y sont prévues.

B.En ce qui concerne les Ayants-droit.

- les 1er et 2ème requérants, Monsieur HEUCHENNE Louis, Jean, Paul, Hadelin et son épouse Madame THONON Isabelle, Henriette, ont la qualité d'ayant-droit en vertu de l'article 19 de la loi du 26.2.47;
- ils ont droit, en conséquence, au titre d'ayant-droit de Prisonnier Politique;
- ils ont droit conjointement à une allocation exceptionnelle pour la période s'étendant du 9 mai 1.942 au 16 avril 1.945, soit:
35 mois complets de 30 jours.
cette allocation sera calculée sur la base de 35 x 1.500 frs. et sera répartie conformément à l'article 4 de l'Arrêté du 27-3-48.

..../....

En cause: DOSSIER n° 41.106/540/515.

Décision rendue le 26 septembre 1.949.

Etaient présents: Mr. Ls. DE GELST, Président de la Commission;
Mr. A. MELLAERTS, Commissaire de l'Etat-Rapporteur;
MME HENET, Veuve LAPORT;
Mme VERDIN, Veuve HANS ;
Mr. LOUENFOSSE ;
Membres délégués par la C.N.P.P.A.
Mr. R. GOFFIN, Greffier;
qui ont signé au Registre du rôle d'audience.



Le Président,

Le Commissaire de l'Etat,

Le Greffier,

Ls. DE GELST

A. MELLAERTS

R. GOFFIN

Vu pour copie conforme le 27 septembre 1.949.

Le Commissaire de l'Etat,

Le Greffier,

A. MELLAERTS

R. GOFFIN

13500

Modèle No 6.

A Monsieur le Ministre de la Défense Nationale
D.G.P.M. III^e Direction
Rue Capitaine Crespel, 2
BRUXELLES

**Etat de proposition pour l'octroi de la
Médaille de la Résistance à titre posthume**

NOM H. E. H. C. H. E. N. N. E.
Tous les prénoms Louis, Paul, Louis
Lieu et date de naissance Liège, le 6 mai 1920
Grade et position à l'Armée Belge
Grade ARA Adjudant
Date, lieu et circonstances de décès
Allemagne - 16-4-45

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AYANT-DROIT LEGAL :

NOM H. E. H. C. H. E. N. N. E.
Prénoms Louis, Jean, Paul, Adelin
né à Liège le 3-10-1893
Domicilié à Bressoux
Rue et No 10, rue Libon
Degré de parenté frère
Langue dans laquelle le brevet doit être établi française

BRUXELLES, le 20 novembre 1948.



L'Administrateur de la Sûreté
de l'Etat,

P. O. Le Directeur du S.G.A.R.A.
Colonel ROSTENNE

Willy de Quir

POSTHUME - S. R. A.

Est déjà titulaire de :

Nom : HEUCHEAINE

Prénoms : Emile Paul Jeanis

Grade : Adjudant A.R.A.

25221 - I. G. M. / D. S. Gx. - 5.000

Avis, Citations et Distinctions honorifiques proposées par D. G. P. M.

M. honorable à Choc II p et 40 p + Rés.
avec la citation ci-après:

" Se consacra sans répit, au sein d'un Service de
Renseignements et d'Action, à la lutte d'initiative contre
l'ennemi et remplit toutes les missions qui lui furent
confiées aussi dangereuses fussent elles.
Démoli en raison de son activité patriotique et
départi en Allemagne, y mourut à Pargensberg le
10 avril 1945."

27-7-45

14.10.48

Bruxelles, le 29-10-1948 19
Le Général A. DE BRENE.
Directeur Général

(Signature)

Décision de Monsieur le Ministre

(Signature)

ETAT DE PROPOSITION

d'octroi de distinction(s) honorifique(s) à titre posthume.

DISTINCTION(S) PROPOSEE(S) Chevalier de l'Ordre de Léopold II avec palme
Croix de Guerre 40 avec palme.

Nom (en lettres capitales) HEUCHENNE

Tous les prénoms : Emile Paul Louis

Lieu et date de naissance : Liège le 6 mai 1920

Grade et position dans l'Armée Belge : Milicien 1939 Adjudant A.R.A.

Distinction(s) Honorifique(s) dont l'intéressé est titulaire :

a) A titre militaire :

b) A titre civil :

Mort au Champ d'Honneur le : 16 avril 1945 à Haguenau

Mort accidentellement le :

Langue dans laquelle le brevet doit être établi : français

Adresse de l'ayant droit légal : père Heuchenne Louis J.P. rue Libon, 10, Bressoux

Citation proposée à titre posthume, (circonstances du décès en ce qui concerne les agents décédés accidentellement) :

Réf.: S.G.A.R.A.

Se consacra tout entier au sein d'un Service de
Renseignements et d'Action à la lutte contre l'ennemi et remplit
très brillamment les missions qui lui furent confiées.

Arrêté et déporté en Allemagne, il mourut pour
l'idéal auquel il avait tout sacrifié.

Avis de la Commission : Favorable.



A Bruxelles, le 25 sept 1948
L'Administrateur de la Sûreté de l'Etat,

[Signature]

ROYAUME DE BELGIQUE
—
PROVINCE DE LIÈGE
—

COMMUNE DE BRESSOUX
—
ETAT CIVIL
—

Extrait des Registres aux actes de *Décès Suppléif.*

N° 114 Année 1948
L'an mil neuf cent quarante huit, le seize
Avril est décédé à Ragnybrug, Heuchenne
Emile Paul Louis Né à Liège le six mai mil
neuf cent vingt, fils de Louis Jean Paul
Hadelin Heuchenne et de Honoré Isabelle
Henriette

Pour extrait conforme : *pour off administrateur*

N°
Timbre fr. 20,00
Droit d'expédition . fr. 10,00
Total fr. 30,00



BRESSOUX, le *10 Mai* 1948.
L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

L. Collin

22/ GD.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA FAMILLE

Bruxelles, le 2. XII. 1954
49, Square Marie-Louise.

Direction Générale des
Dommages aux Personnes
Service d'Exécution des Statuts

3 B/882514

Réf. 22 1/41106/AD3285/LR/MB

A T T E S T A T I O N

cl

Le Ministre de la Santé Publique et de la
Famille certifie qu'en exécution de la Loi du 26/2/47, orga-
nisant le Statut des Prisonniers Politiques et de leurs
Ayants droit,
M. HEUCHENNE Emile-Paul-Louis
né à LIEGE le 6 mai 1920 - décédé à RATISBONNE le 16 avril 1945
a été reconnu en qualité de Prisonnier Politique à titre posthume
La période de détention s'étend du 9-5-42 au 16-4-45

La présente attestation est délivrée pour
servir en matière administrative.



LE MINISTRE,
Par délégation,
Le Chef de Bureau,

[Signature]
W. REIDEMEISTER.

Minute

FORCES ARMÉES BELGES
FORCE TERRESTRE
OFFICE CENTRAL DE LA
MATRICULE
Caserne Prince Albert
BRUXELLES.-

Le 15 Oct. 1954
n° O.C.M./3 B/832514

Monsieur le Ministre,

OBJET : Demande PV de reconnaissance de Prisonnier Politique
----- concernant *HEUCHENNE Emile Paul Louis*
né à Liège le 6 MAI 1920

Suivant DM - APG du *28 SEP 54* la dépêche
n° *S.P.M/11-2/H2/2487* du *20 DEC 44*
lui reconnaissant la qualité de prisonnier de guerre pour la
période du *9 MAI 42* au *16 AVR 45*
pendant laquelle il a été détenu par l'occupant ou interné
dans un camp de concentration, doit être considérée comme nulle
et non avenue.

Je vous demande, en conséquence, de vouloir bien me
faire parvenir le PV de reconnaissance de "Prisonnier Politique"
avec les dates exactes à prendre en considération.

Pour le Directeur de l'O.C.M.

A Monsieur le Ministre des *Travaux Publics*
et de la Reconstruction
Rue de la Loi,
BRUXELLES.

C.D.695

O. C. M.
30 SEP 1954
C. D. S.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
SERVICE DE L'ADJUDANT GENERAL
DIRECTION SUPERIEURE DES SERVICES
SPECIAUX
SERVICE DES PRISONNIERS DE GUERRE

Bruxelles, le 28-9-1954
n° APG

Caserne Prince Baudouin
Place Dailly - BRUXELLES
Tél. 34.93.00- Ext.: 275

Au Commandant de l'OCM
P.I. au Chef du SLA/
à APO/2 ou
APS/2

832514

OBJET: Situation militaire du soldat milicien
HUCHEMME Emile, Paul, Louis né le 6 mai 20

La qualité de prisonnier de guerre a été reconnu au
prénommé pour la période du 9 mai 42 au 16 avr 45
pendant laquelle il a été détenu par l'occupant ou interné
dans un camp de concentration.

Cette mesure a été prise à l'époque pour justifier le
paiement d'une avance à ses ayants-droit.

La reconnaissance de la qualité de prisonnier poli-
tique à laquelle l'intéressé peut prétendre doit entraîner
l'annulation de celle de prisonnier de guerre pour la période
considérée.

En conséquence, la dépêche n° SPM/II-2/H2/2487
du 20 déc 44 doit être considérée comme nulle et non avenue
~~et le bénéfice du congé de repos de 3 mois accordé en vertu
de la qualité de prisonnier de guerre précédemment reconnue
est retiré.~~

Les documents matriculaires sont à modifier en ce sens.
La présente dépêche constitue autorisation spéciale à
la modification apportée.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
P.O.
Pour l'Adjudant Général

LIBERT
Lieutenant-Colonel
APG

<p style="text-align: center;">MUTATIONS (suite).</p>	<p style="text-align: center;">DATES</p>	<p style="text-align: center;">PARAPHE du chef du bureau cen- tral de comp- tabilité.</p>	<p style="text-align: right;">N° 299153 de la matricule. (1) REGIMENT CYLISTE Règlement matricule MODÈLE 2.</p> <p style="text-align: center;">FIGE MATRICULAIRE.</p> <p>du nommé (2) Steuchenne <i>Emile Paul Louis</i></p> <p>Grade (3)</p> <p style="text-align: right; font-size: small;">41073. — 100.000 ex. (N° 215/231 du P. C.)</p> <p>Né à <i>Liège</i> Taille: 1 m. <i>160</i> millimètres. Province d' <i>Liège</i> Couleur des yeux :</p> <p>Le <i>6 mai 1930</i> Cheveux :</p> <p>Dernier domicile <i>Bressana</i> Signes particuliers :</p> <p>Prénoms du père <i>Louis, Léon, Louis</i> Nom de la mère <i>Zhonon</i> Services antérieurs comptant pour la Prénoms de la mère <i>Sabilly, Steussche</i> pension :</p> <p>Etat civil (4)</p> <p>Nom de l'épouse</p> <p>Prénoms de l'épouse</p> <p>Désigné pour le service comme mili- Certifié exact, le <i>8 JAN. 1939</i> cien de 19 <i>30</i> Le (5)</p> <p>Régime linguistique <i>français</i> Le Chef du bureau central de comptabilité Astreint à accomplir <i>17</i> mois Trésorier du R. C. y F. de service. <i>[Signature]</i></p> <p style="font-size: x-small;">(1) Corps ou service. (2) Nom et prénoms. (3) Il n'est fait aucune mention si l'intéressé n'est pas gradé. (4) Il n'est fait aucune mention si l'intéressé est célibataire. (5) Grade et nom du trésorier.</p>
---	--	---	---

<p>Spécialité militaire</p> <p>Emplois particuliers</p> <p>Profession</p>	<p style="text-align: center;">MUTATIONS (suite).</p>
<p style="text-align: center;">MUTATIONS</p> <p>Astreint à accomplir <i>17</i> mois de service)</p> <p>Au service actif, au <i>17</i> le <i>31 mars</i> REGIMENT CYLISTE FRONTIÈRE le <i>31 mars</i> <i>Départ. à Regensburg (Allemagne) 16.4.35</i></p>	<p style="text-align: center;">DATES</p> <p style="text-align: center;">PARAPHE du chef du bureau cen- tral de comp- tabilité.</p>